

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



ANALYSE DES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

*Réalisée dans le cadre de l'observatoire
régional AB (ORAB) et de l'observatoire
régional installation-transmission.*



Octobre 2019



Sommaire

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA)
2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH)
3. Installations 2018 : enquêtes des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

INSTALLATIONS EN AB AVEC LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA) ENTRE 2016 ET 2018

Préambule : à savoir sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière engagée par l'Etat et l'Europe en France pour les porteurs de projet à l'installation de 40 ans et moins et possédant la « capacité agricole ». L'harmonisation régionale de la Dotation Jeune Agriculteur à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, depuis le 10 mars 2017, se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux définis régionalement :

- « Hors cadre familial » : près d'un tiers des dossiers répondent aux critères.
- « Valeur ajoutée emploi » et « Agro-écologie » : les trois quarts des dossiers répondent aux critères.

Auxquels se rajoute depuis l'arrêt des prêts bonifiés la quatrième modulation

- « Effort de reprise et de modernisation » : près de 77 % des dossiers en moyenne répondent aux critères en Nouvelle-Aquitaine.

La DJA de base

| Zones | Plaine | Défavorisée | Montagne |
|------------------|----------|-------------|----------|
| Montants de base | 11 000 € | 14 000 € | 24 000 € |

Les critères de modulation

| Hors cadre familial (HCF) | Valeur Ajoutée et Emploi (VAE) : Soit 1 critère emploi, soit cumuler 2 autres critères | Agro-écologie (AE) : 1 critère |
|-----------------------------|--|---|
| Définition nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi : +0,5 ETP • Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB) • Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété • Vente directe • Atelier de transformation | <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture Biologique (maintien ou conversion) • Adhésion à un GIEE • Certification environnementale niveaux 2 et 3 |

Les taux et montants de modulation

Il n'y a pas de limite dans le cumul des modulations.

| Modulations | HCF | VAE | AE | Effort de reprise et de modernisation |
|-------------|-------------|-------------|-------------|---|
| Taux | 20 % | 25 % | 15 % | <ul style="list-style-type: none"> • Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 € • Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 € |

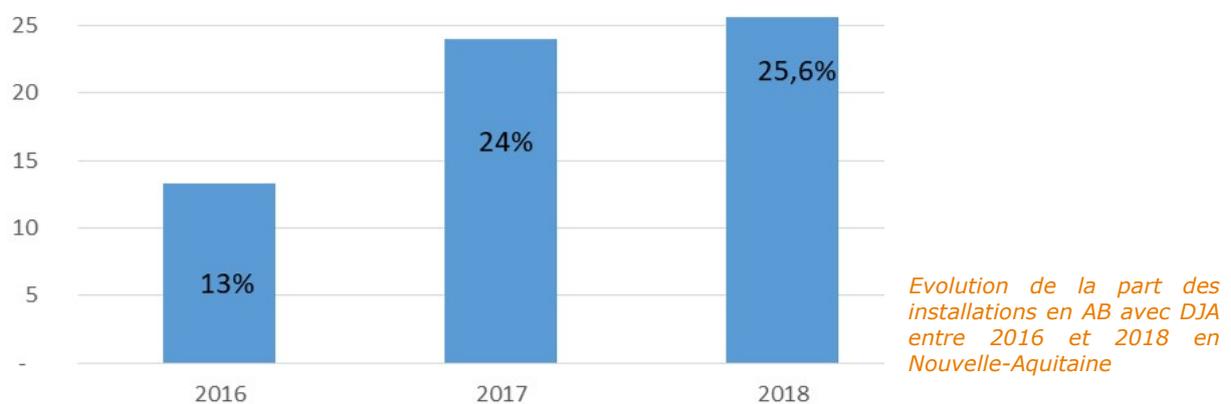
Exemple : un agriculteur(ice) éligible à la DJA, installé(e) en zone de montagne, avec un investissement de 150 000 €, répondant aux 3 autres modulations, bénéficiera d'une DJA de : 24 000 € * (100 % + 20 % + 25 % + 15 %) + 9000 € soit **47 400 €**.

Entre 2016 et 2018 : une croissance des installations en AB bénéficiant de la DJA

Entre 2016 et 2018, le nombre moyen de DJA sur la Nouvelle-Aquitaine est de 614. **Sur cette même période, en moyenne 21 % des installations avec DJA se réalisent en AB.**

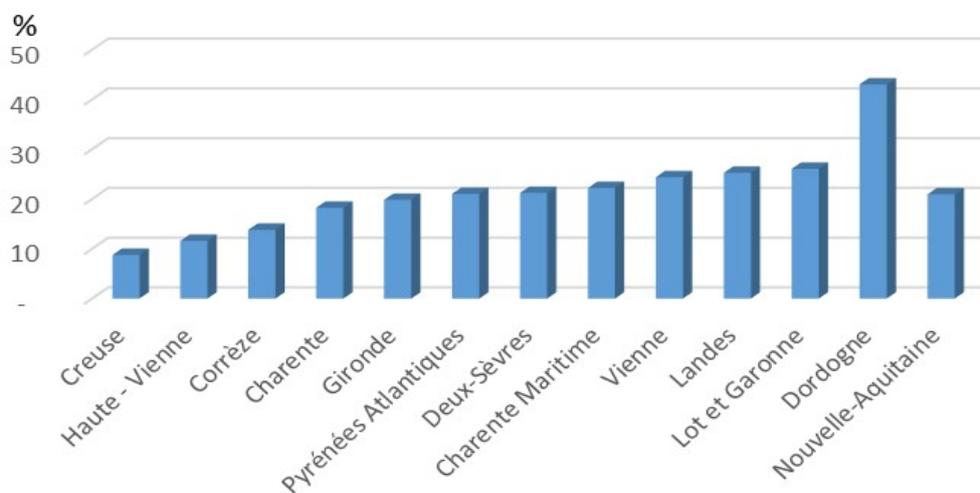
Une évolution croissante

Cette moyenne masque une évolution croissante sur les trois années : la part des installations en AB avec DJA passe de 13,3 % en 2016 à **25,6 %** en 2018.



Des disparités départementales

Cette moyenne régionale masque également des disparités départementales. C'est en Dordogne qu'est recensé le plus grand nombre d'installations DJA en AB. Rapporté au nombre de DJA totales du département, la Dordogne se démarque nettement avec, en moyenne sur les 3 années, **43 %** d'installations en AB.

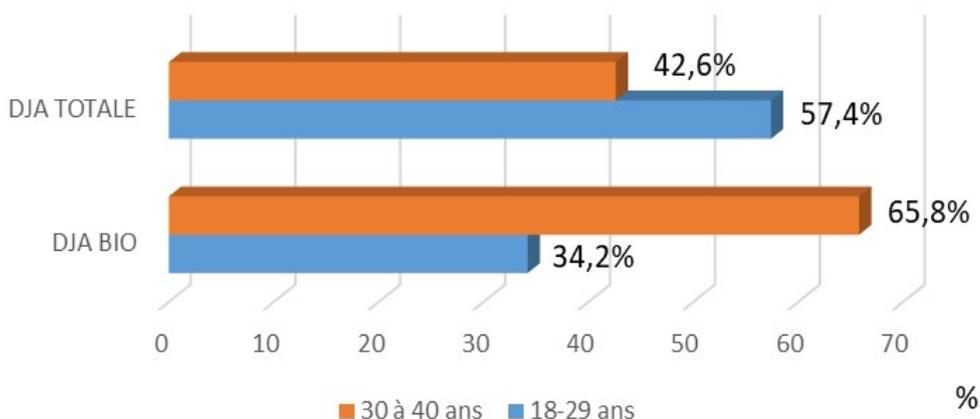


Part des installations en AB avec DJA (%) entre 2016 et 2018 par département en Nouvelle-Aquitaine

Les installations en AB avec DJA se réalisent majoritairement à partir de 30 ans

2 fois sur 3, ceux qui s'installent avec la DJA et en production AB ont entre 30 et 40 ans.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA : en moyenne 57 % des installations avec DJA sont réalisées par des personnes entre 18 et 29 ans.



Répartition des nouveaux installés avec DJA selon leur tranche d'âge entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

4 installations sur 10 en AB avec DJA sont réalisées par une femme

La part des femmes qui s'installent avec la DJA et en production AB est en moyenne de 36 % sur la période.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA : en moyenne 1 installation avec DJA sur 4 (soit 25 %) est réalisée par une femme.

L'importance des femmes en AB s'évalue également par un autre indicateur : **30,5 %** des femmes qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB, alors que 18 % des hommes qui s'installent avec la DJA s'installent en AB.

| | 2016-2018 : nombre moyen de | | |
|-----------|-----------------------------|----------|-------------|
| | Femmes | Ensemble | % de Femmes |
| DJA TOT | 154 | 614 | 25,1 |
| DJA BIO | 47 | 129 | 36,4 |
| % DJA BIO | 30,5 | 21,0 | |

Près de 6 installations sur 10 en AB avec DJA sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

Les installations aidées (DJA) hors cadre familial, bien que minoritaires, sont prépondérantes en agriculture biologique. Elles représentent **57 %** des installations aidées en AB sur la période.

Dans le même sens, **34,3 %** des HCF qui s'installent avec une DJA le font en production AB.

A titre de comparaison, 14 % des installations aidées dans un cadre familial se font en AB.

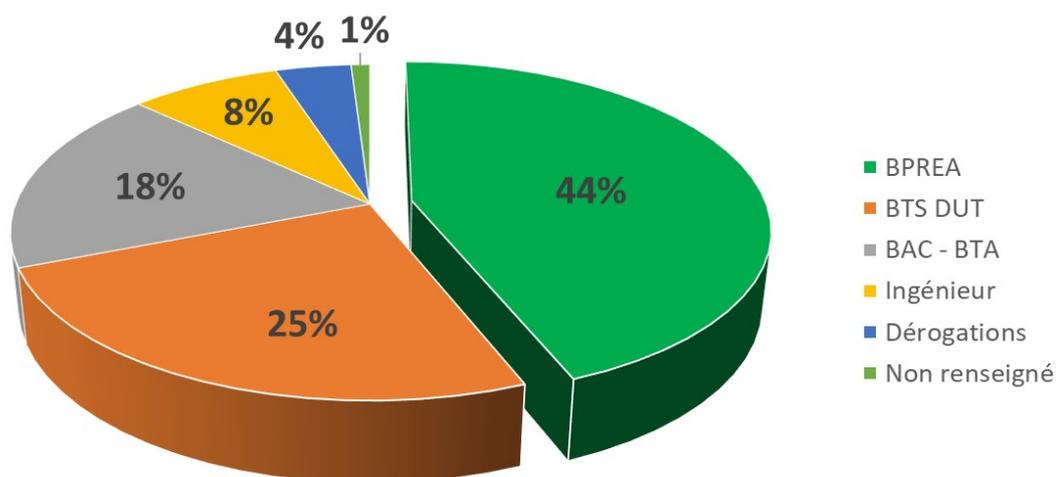
| | 2016-2018: nombre moyen de | | |
|-----------|----------------------------|----------|-------------|
| | HCF | Ensemble | % de HCF |
| DJA TOT | 212 | 614 | 34,5 |
| DJA BIO | 73 | 129 | 56,7 |
| % DJA BIO | 34,3 | 21,0 | |

44 % des installés avec DJA en AB ont un BPREA

Le BPREA est une formation permettant d'obtenir un niveau de formation agricole équivalent au BAC agricole. Il est le moyen d'obtenir, en dehors de la formation initiale et en une année, la capacité agricole nécessaire à l'obtention de la DJA.

La part des nouveaux installés avec la DJA et en production AB ayant réalisé un BPREA est de 44 % en moyenne sur la période 2016-2018.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA : en moyenne 34 % des installations avec DJA ont réalisé un BPREA, 31 % ont un BAC et 30 % ont un BTS.



Répartition des nouveaux installés en AB avec DJA selon la formation agricole entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

51 % des femmes installées en AB avec une DJA ont réalisé un BPREA.

58 % des HCF installés en AB avec une DJA ont réalisé un BPREA.

1 installation sur 3 en AB avec DJA est réalisée en production maraîchère

6 installations sur 10 en AB avec la DJA se réalisent en moyenne en **production végétale**.

1 fois sur trois, la production concerne le **maraîchage** (soit 128 DJA)

- 4 fois sur 10 chez les femmes et 3 fois sur 10 chez les hommes
- Plus de 3/4 des installations en maraîchage bio se réalisent par un HCF

Cette part est inversée par rapport à ce qui est observé sur l'ensemble des installations avec DJA : en moyenne 6 installations sur 10 avec DJA se réalisent en production animale.

| Productions animales | 37,1 % |
|-----------------------------|---------------|
| Bovin viande | 8,1 |
| Ovin | 7,3 |
| Volaille | 7,3 |
| Caprin | 5 |
| Bovin lait | 4,4 |
| Apiculture | 1,6 |
| Porcin | 1,6 |
| Palmipède | 1 |
| Autres productions animales | 0,8 |

| Productions végétales | 61,6 % |
|------------------------------|---------------|
| Maraîchage | 33,4 |
| Grandes Cultures | 7,7 |
| Viticulture | 7,3 |
| Arboriculture | 4,9 |
| PAM | 4,5 |
| Autres productions végétales | 3,8 |

répartition (%) des installations en AB avec DJA selon la production principale entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

La production maraîchère est la production dominante dans tous les départements sauf en Creuse (Ovin viande 27 %) et en Deux-Sèvres (Bovins viande 19 %, puis Volailles 17 %).

| | Installations en maraîchage bio avec DJA (%) | Installations en maraîchage bio avec DJA / installations en AB avec DJA (%) |
|---------------------------|--|---|
| Charente | 4,7 | 28,6 |
| Charente-Maritime | 6,3 | 36,4 |
| Corrèze | 6,3 | 38,1 |
| Creuse | 1,6 | 13,3 |
| Dordogne | 21,9 | 43,1 |
| Gironde | 10,9 | 46,7 |
| Landes | 7,0 | 39,1 |
| Lot-et-Garonne | 10,2 | 36,1 |
| Pyrénées-Atlantiques | 17,2 | 31,9 |
| Deux-Sèvres | 4,7 | 12,5 |
| Vienne | 5,5 | 35,0 |
| Haute-Vienne | 3,9 | 31,3 |
| Nouvelle-Aquitaine | 100 | 33,2 |

A retenir sur les installations en AB avec DJA entre 2016 et 2018

Entre 2016 et 2018, en moyenne 21 % des installations se réalisent en AB. C'est en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques qu'est recensé le plus grand nombre d'installations DJA en AB. Au-delà de la moyenne, les installations en AB bénéficiant de la DJA augmentent.

- Les installations avec DJA en AB se réalisent majoritairement à partir de 30 ans.
- 4 installations sur 10 en AB avec DJA sont réalisées par une femme.
- Près de 6 installations sur 10 en AB avec DJA sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)
- 44 % des installés en AB avec DJA ont un BPREA
- 1 installation sur 3 en AB avec DJA est réalisée en production maraîchère qui est la production dominante dans tous les départements sauf en Creuse et en Deux-Sèvres.

Sur ces cinq points, la part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA.

INSTALLATIONS EN AB AVEC LE PRÊT D'HONNEUR (PH) ENTRE 2016 ET 2018

Préambule : à savoir sur le Prêt d'Honneur (PH)

Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA (critères d'âge et de capacité agricole). Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à **0 %** d'un montant de **5 000 à 20 000 €** d'une durée de **2 à 5 ans** avec une possibilité de différé de 3 à 6 mois. Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. En 2018, des porteurs de projets de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

Entre 2016 et 2018, un recul des installations en AB bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH)

Entre 2016 et 2018, le nombre de Prêt d'honneur moyen sur la Nouvelle-Aquitaine est de 88. Sur cette même période, **11,7 % des installations avec PH se réalisent en AB.**

Cette moyenne masque une évolution en léger recul sur les trois années. La part des PH en AB passe de 12,5 % en 2016 à 11 % en 2018.

| | PH | PH AB | % |
|-----------------------------|------------|-----------|-------------|
| Charente | 10 | 1 | 10 |
| Charente-Maritime | 3 | 0 | 0 |
| Corrèze | 9 | 0 | 0 |
| Creuse | 8 | 1 | 12,5 |
| Dordogne | 112 | 16 | 14,3 |
| Gironde | 73 | 7 | 9,59 |
| Landes | 8 | 0 | 0 |
| Lot-et-Garonne | 22 | 2 | 9,09 |
| Pyrénées-Atlantiques | 10 | 2 | 20 |
| Deux-Sèvres | 4 | 2 | 50 |
| Vienne | 2 | 0 | 0 |
| Haute-Vienne | 3 | 0 | 0 |
| Nouvelle-Aquitaine | 264 | 31 | 11,7 |

Répartition départementale des Prêts d'Honneur accordés entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

Les installations en AB avec PH se réalisent majoritairement à partir de 40 ans

3 fois sur 4, ceux qui s'installent avec le PH en production AB ont **entre 40 et 60 ans**. L'âge moyen d'installation est de **42 ans**. L'ensemble des installations bénéficiant du PH a une répartition moins marquée : la moitié des nouveaux installés ont entre 40 et 60 ans et l'âge moyen est de 38 ans.

| | PH (%) | PH AB (%) |
|--------------------|--------|-------------|
| 18-29 ans | 22,7 | 6,5 |
| 30-40 ans | 31,4 | 19,4 |
| 40 à 60 ans | 45,8 | 74,2 |

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur tranche d'âge entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

3 installations sur 10 en AB avec PH sont réalisées par une femme

La part des femmes qui s'installent avec un PH et en production AB est en moyenne sur la période de **29 %**. Cette part est quasiment identique à celle observée sur l'ensemble des installations ayant bénéficié du prêt d'honneur : en moyenne **30,2 %**.

| | 2016-2018 : nombre moyen de | | |
|----------------|-----------------------------|----------|-------------|
| | Femmes | Ensemble | % de Femmes |
| PH | 79 | 262 | 30,2 |
| PH BIO | 9 | 31 | 29 |
| % PH AB | 11,4 | 11,8 | |

1 installation sur 3 en AB avec PH est réalisée par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

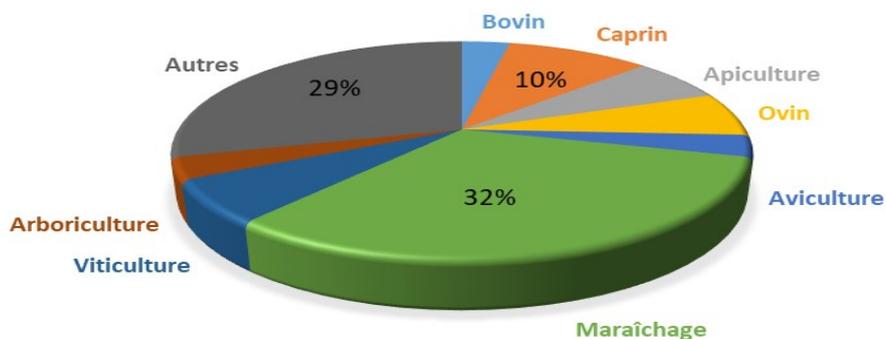
En moyenne sur la période, **32,3 %** des installations avec PH en AB relèvent du HCF. Cette part est plus faible que celle observée sur l'ensemble des installations avec PH : en moyenne **42,8 %**.

La moindre importance du HCF en AB s'évalue également par un autre indicateur : **8,8 %** des HCF qui s'installent avec le PH sont installés en production AB, alors qu'en moyenne, 14 % des installations dans le cadre familial avec le PH s'installent en AB.

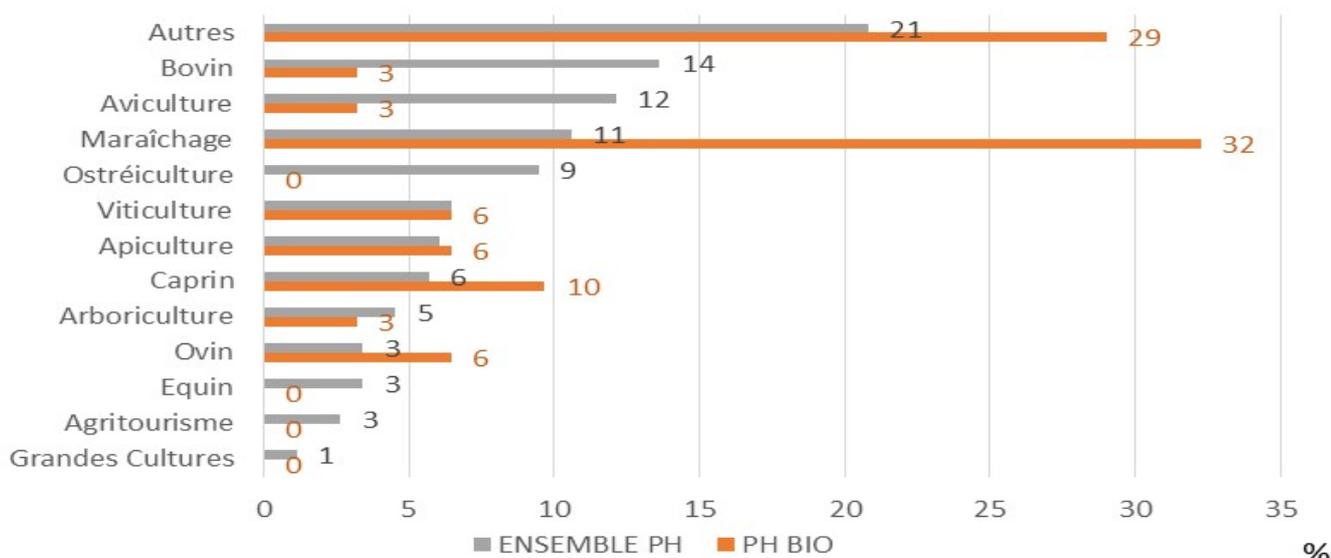
| | 2016-2018 : nombre moyen de | | |
|----------------|-----------------------------|----------|-------------|
| | HCF | Ensemble | % de HCF |
| PH | 113 | 264 | 42,8 |
| PH BIO | 10 | 31 | 32,3 |
| % PH AB | 8,8 | 11,7 | |

1 installation sur 3 en AB avec PH est réalisée en production maraîchère

- Les installations avec un PH et en AB se réalisent en moyenne 1 fois sur 3 en production maraîchère.
- Cette part est plus importante que sur l'ensemble des PH (10,6 %) mais est moins marquée que sur l'ensemble des installations observées en 2018 ou sur les DJA en AB sur la période 2016-2018.



Répartition des 31 installations avec PH bio selon la production principale entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine



Répartition des installations avec PH selon la production principale et le mode de production entre 2016 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

A retenir sur les installations avec PH en AB entre 2016 et 2018

Entre 2016 et 2018, en moyenne 11,7 % des installations avec PH se réalisent en AB. Au-delà de la moyenne, les installations en AB et bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH) sont en recul.

- Les installations avec PH en AB se réalisent majoritairement à partir de 40 ans.
- 3 installations sur 10 avec PH en AB sont réalisées par une femme
- 1 installation sur 3 avec PH en AB est réalisée par un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 1 installation sur 3 avec PH en AB est réalisée en production maraîchère

L'installation en 2018

Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement aux nouveaux installés lors de leur visite au CFE ou par téléphone ou par retour de courrier.

Avertissement : le questionnaire distribué n'a pas de caractère obligatoire.

De plus, les réponses au questionnaire reposent sur du déclaratif. On observe une hétérogénéité dans la qualité de remplissage des questionnaires, voire des incohérences entre les réponses aux différentes questions. Un travail de correction des bases de données a donc été nécessaire.

Par ailleurs, certaines questions n'ont pas été renseignées par tous les individus ; Ces derniers apparaissent donc dans l'analyse dans la catégorie « Non renseignée ».

Enfin, les installations caractérisées en AB sont celles dont la production principale est en AB.

En 2018, 24 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB

Les 11 départements de Nouvelle-Aquitaine (hors Vienne) qui ont réalisé en 2018 cette enquête comptabilisent **2 238 inscriptions au CFE**.

Dans cette étude, nous nous intéressons uniquement aux nouveaux agriculteurs MSA (ne sont pas retenues les modifications de statut par exemple) et aux installations sans transfert entre époux. Sont donc également exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « Nouvel exploitant MSA ».

Au moins 1 938 nouveaux installés* répondent à ces critères en 2018 sur les 11 départements

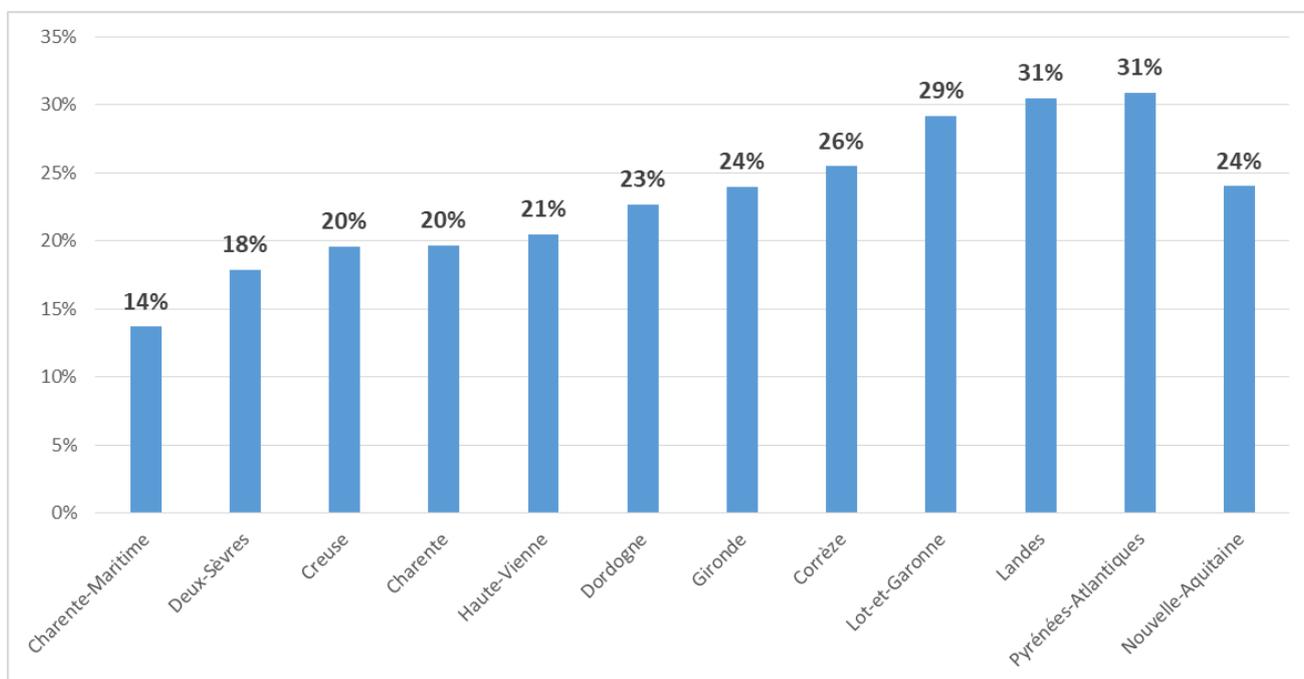
**Parmi ces nouveaux installés, certains bénéficient de la DJA, du PH ou d'aucune de ces deux aides.*

- Sur cette population, le caractère « production principale en AB » est renseigné chez **1 457** nouveaux installés (NI).
- Sur ces 1 457 NI, **24 % sont installés** en production principale en AB, soit **350** nouveaux installés. Ce sont dans les Pyrénées-Atlantiques, la Corrèze, la Gironde et la Dordogne qu'est recensé le plus grand nombre de nouvelles installations en AB, hors transfert entre époux, en Nouvelle-Aquitaine.

| Production principale en AB ? | NON | OUI | NR |
|-------------------------------|--------------|------------|------------|
| Charente | 61 | 15 | 62 |
| Charente-Maritime | 82 | 13 | |
| Corrèze | 140 | 48 | 12 |
| Creuse | 37 | 9 | 96 |
| Dordogne | 157 | 46 | |
| Gironde | 149 | 47 | |
| Landes | 57 | 25 | 6 |
| Lot-et-Garonne | 63 | 26 | 79 |
| Pyrénées-Atlantiques | 168 | 75 | 77 |
| Deux-Sèvres | 92 | 20 | |
| Haute-Vienne | 101 | 26 | 149 |
| | | | |
| Nouvelle-Aquitaine | 1 107 | 350 | 481 |

Répartition départementale du nombre de nouvelles inscriptions en CFE, hors transfert entre époux, la production principale en AB

Sur ces 350 nouveaux installés (dont la production principale en AB) en 2018, les départements des Pyrénées-Atlantiques, Landes et Lot-et-Garonne se démarquent.

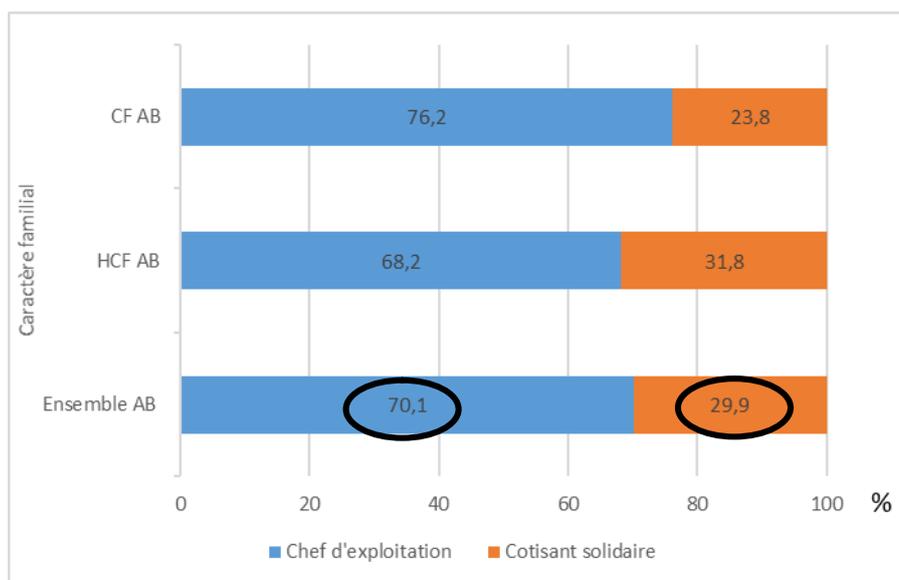


Répartition des nouvelles inscriptions en CFE, hors transfert entre époux, selon le département et la production principale en AB

Près de 7 installations sur 10 en AB sont réalisées par un « Chef d'exploitation »

En 2018, sur les 328 installations en AB renseignées sur le critère du statut, **70 %** relèvent d'un chef d'exploitation et **30 %** d'un cotisant solidaire.

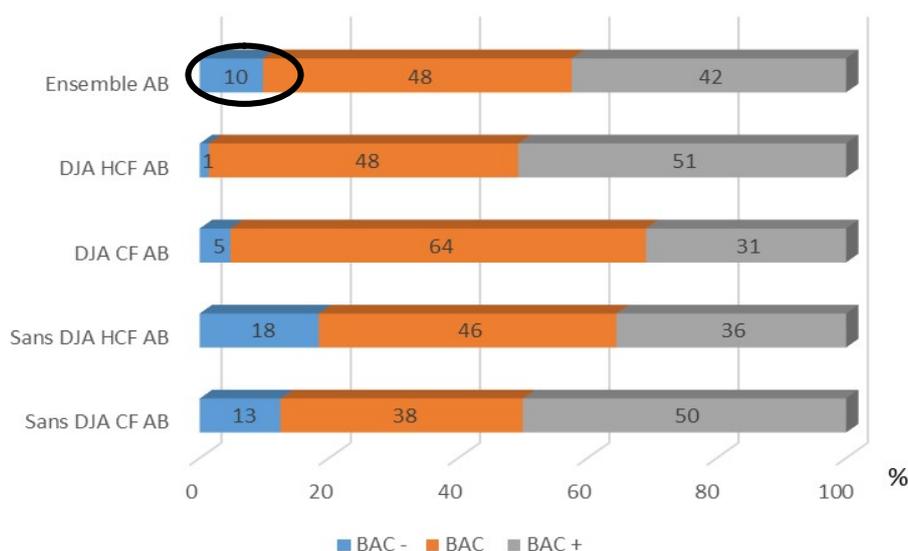
Cette proportion diffère de l'ensemble de la population des nouveaux installés, hors transfert entre époux, avec une part plus importante de cotisants solidaires (en 2018, 23 % de l'ensemble des nouveaux installés sont cotisants solidaires en Nouvelle-Aquitaine).



Répartition des installations en AB selon le statut (%) en Nouvelle-Aquitaine en 2018

9 installations sur 10 en AB sont réalisées par une personne ayant au moins le niveau BAC

Seulement **10 %** des nouveaux installés en AB en 2018 ont un niveau de formation inférieur au BAC, alors que sur l'ensemble des installations de 2018, cette part est de 17 %.

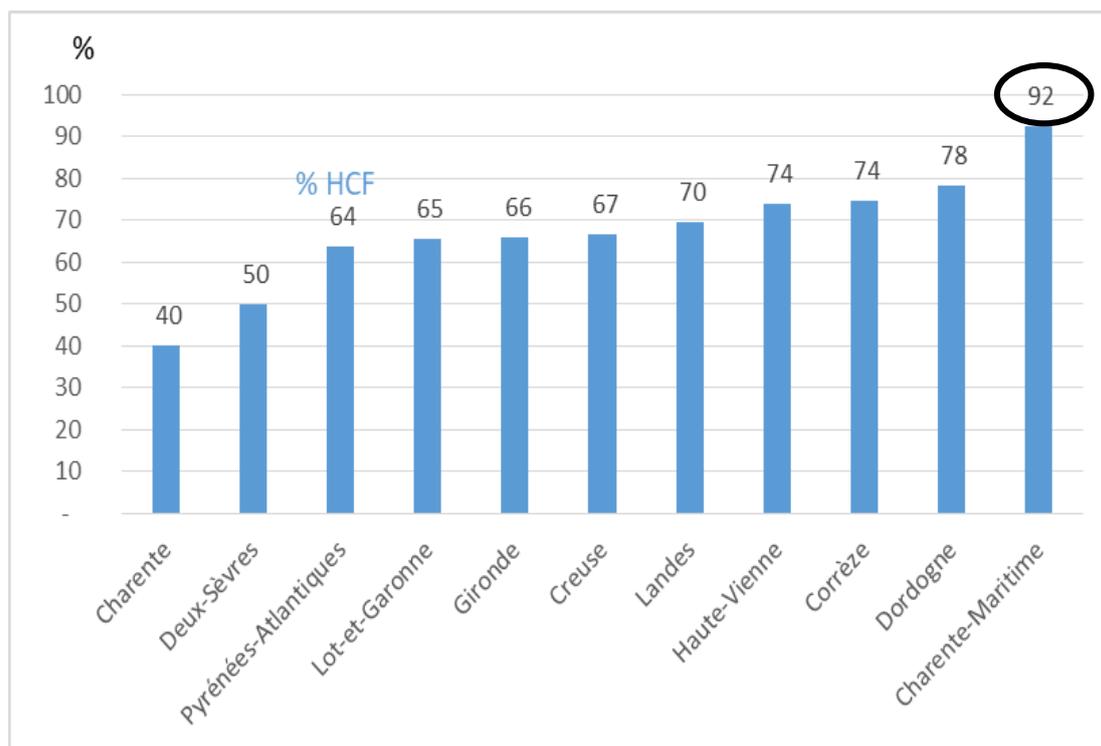


Répartition régionale des nouveaux installés en AB hors transfert entre époux, selon le niveau de formation, le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

Près de 7 installations sur 10 en AB sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

En 2018, sur les 338 installations en AB renseignées sur le critère « hors cadre familial », **68 %** relèvent d'un Hors Cadre Familial.

En 2018, c'est en Charente-Maritime que la part des installations HCF est la plus importante, voire exclusive.



Répartition départementale de la part des nouveaux installés en AB et Hors Cadre Familial en 2018

L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,4 ans

- Selon le sexe : l'âge moyen d'installation chez les femmes est de 37,3 ans alors qu'il est de 37,5 ans chez les hommes.
- Selon le mode de production : quel que soit le mode de production (AB ou non), l'âge moyen en Nouvelle-Aquitaine est de **37 ans**.

La répartition globale selon les tranches d'âge montre une part importante **des moins de 41 ans en AB (72 %)**, plus marquée que sur l'ensemble des nouvelles installations (67,4 %).

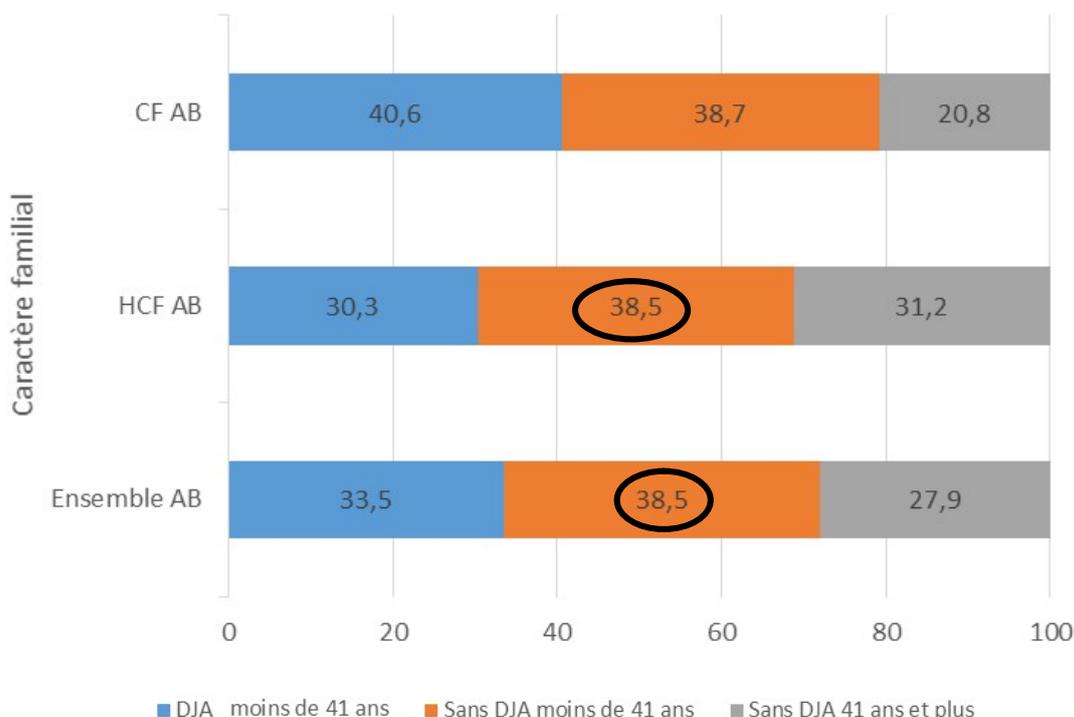
Inversement, les plus de 50 ans se retrouvent moins en AB (12,5 %) que sur l'ensemble des installations (16,8 %).

| | % < 41 ans | % 41-50 ans | % > 50 ans |
|-----------------------------|--------------|-------------|------------|
| Charente | 86,67 | 6,67 | 6,67 |
| Charente-Maritime | 84,62 | 7,69 | 7,69 |
| Corrèze | 72,92 | 16,67 | 10,42 |
| Creuse | 88,89 | - | 11,11 |
| Dordogne | 69,57 | 19,57 | 10,87 |
| Gironde | 65,96 | 21,28 | 12,77 |
| Landes | 56,00 | 20,00 | 24,00 |
| Lot-et-Garonne | 73,08 | 19,23 | 7,69 |
| Pyrénées-Atlantiques | 65,33 | 16,00 | 18,67 |
| Deux-Sèvres | 80,00 | 15,00 | 5,00 |
| Haute-Vienne | 76,92 | 15,38 | 7,69 |
| Nouvelle-Aquitaine | 71,88 | 15,65 | 12,46 |

Répartition des nouveaux installés en AB hors transfert entre époux, selon les départements et par tranche d'âge, en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, près d'1 installation sur 4 est réalisée par un agriculteur de moins de 41 ans et sans DJA

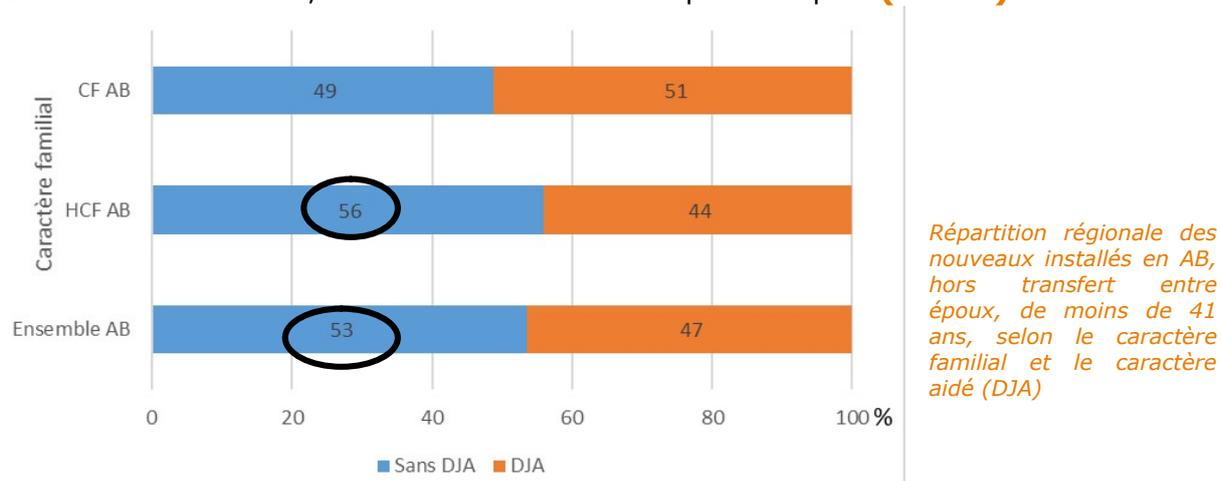
- Sur l'ensemble des installations en AB, la part des moins de 41 ans s'installant sans DJA est la plus importante (**38,5 %**).
- En dehors du Cadre Familial (HCF) : 1 installation sur 4 en AB se fait **sans** la DJA (**38,5 %**) chez les moins de 41 ans.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon les tranches d'âge, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

Chez les moins de 41 ans, un peu plus d'1 installation sur 2 en AB est réalisée sans la DJA

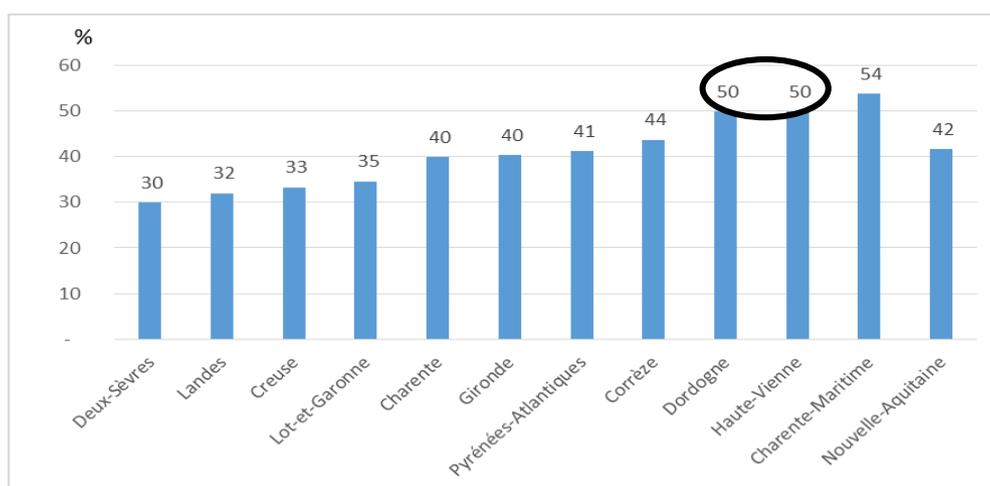
Les moins de 41 ans sont plus nombreux à s'installer en AB sans la DJA (**53 %**).
En Hors Cadre Familial, cette tendance est encore plus marquée (**56 %**).



4 installations sur 10 en AB sont réalisées par une femme

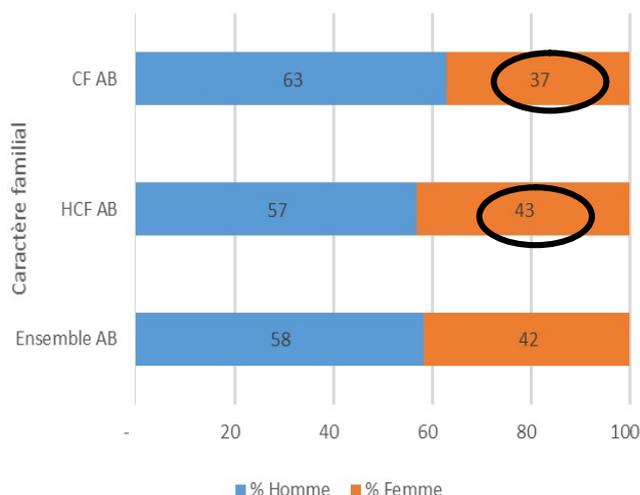
Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 4 fois sur 10, il s'agit d'une femme. Cette proportion est plus importante que sur la population totale (la moyenne régionale est de 36 % de femmes nouvellement installées en 2018).

- En Dordogne et en Haute-Vienne, il y a autant d'hommes que de femmes qui s'installent en AB en 2018.



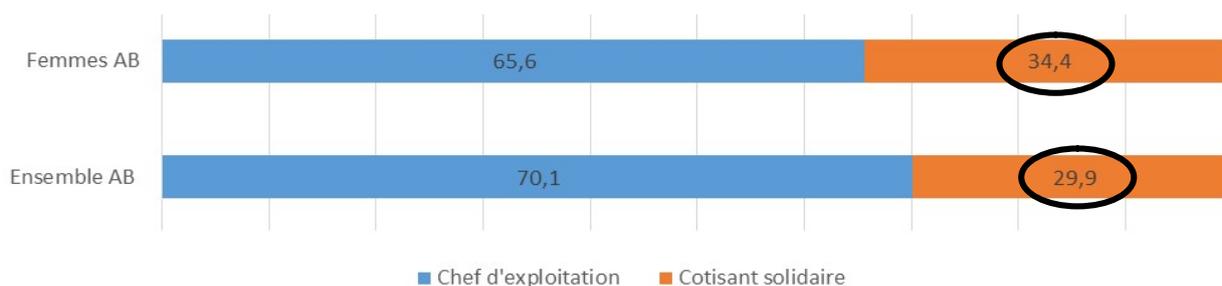
Répartition départementale de la part des femmes (%) nouvellement installées en AB en 2018

- Les femmes sont plus nombreuses à s'installer en AB en Hors Cadre Familial (**43 %**) que dans le Cadre Familial (**37 %**).



Répartition régionale de la part des nouveaux installés en AB selon le sexe et le caractère familial

- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **29,9 %** sont des cotisants solidaires. La part des femmes qui s'installent en AB en tant que cotisantes solidaires est plus marquée (**34,4 %**).



Répartition régionale des nouveaux installés en AB selon le statut (%) en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale

72 % des installations en AB se réalisent en production végétale, contre 52 % sur l'ensemble des installations en 2018.

Les « hors cadre familiaux » s'installent en moyenne plus en production végétale à 75 %, notamment en maraîchage (43 %) et en PPAM (8 %).

Les cotisants solidaires s'installent principalement en maraîchage (39 %) puis en PPAM (10,2 %) et en apiculture (8 %)

Le nouvel installé avec DJA en AB s'installe en moyenne plus :

- En maraîchage (40,4 %). Il s'agit essentiellement de l'impact des nouveaux installés avec DJA hors cadre familial qui s'installent 6 fois sur 10 en production maraîchère.
- En production animale (34 %). Il s'agit essentiellement de l'impact des nouveaux installés avec DJA dans le cadre familial qui s'installent à 53,5 % en production animale.
- La filière caprine est la principale production animale des DJA AB hors cadre familial (8,5 %), suivi de la filière volaille (5,6 %).

| | Ensemble | Dont HCF | Dont DJA |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Productions animales | 28,3 | 25,4 | 34,2 |
| Volailles | 5,2 | 4,8 | 7,0 |
| Bovin Viande | 4,9 | 2,2 | 8,8 |
| Ovins | 4,3 | 4,4 | 5,3 |
| Caprins | 3,8 | 4,8 | 5,3 |
| Apiculture | 3,5 | 4,4 | 0 |
| Bovin Lait | 2,3 | 1,8 | 4,4 |
| Porcins | 1,7 | 0,9 | 1,8 |
| Equins | 1,7 | 0,9 | 0,9 |

| | Ensemble | Dont HCF | Dont DJA |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Productions végétales | 71,7 | 74,6 | 65,8 |
| Maraîchage | 35,8 | 43,0 | 40,4 |
| Autres productions végétales | 7,2 | 8 | 7,8 |
| Grandes cultures | 6,9 | 7,0 | 5,2 |
| PPAM | 6,6 | 8,3 | 1 |
| Arboriculture | 6,1 | 5,7 | 7 |
| Viticulture | 4,6 | 2,6 | 4,4 |

| Total renseigné | Ensemble | Dont HCF | Dont DJA |
|-----------------|------------|------------|------------|
| | 346 | 228 | 114 |

Répartition des nouveaux installés en AB selon leur production principale (%) en Nouvelle-Aquitaine en 2018

A retenir sur les installations en 2018 Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

- En 2018, 24 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB.
- Près de 7 installations sur 10 en AB sont réalisées par un « Chef d'exploitation ».
- 9 installations sur 10 en AB sont réalisées par une personne ayant au moins le niveau BAC.
- Près de 7 installations sur 10 en AB sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,4 ans.
- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, près d'1 installation sur 4 est réalisée par un agriculteur de moins de 41 ans et sans DJA.
- Chez les moins de 41 ans, un peu plus d'1 installation sur 2 en AB est réalisée sans la DJA. En Hors Cadre Familial, cette tendance est encore plus marquée.
- 4 installations sur 10 en AB sont réalisées par une femme
 - Les femmes sont plus nombreuses à s'installer en AB en Hors Cadre Familial que dans le Cadre Familial.
 - Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, la part des femmes qui s'installent en AB en tant que cotisantes solidaires est plus marquée.
- 7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale.

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



**Document réalisé par la
Chambre régionale d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine.**

- Dans le cadre de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)
- Dans le cadre de l'observatoire régional installation-transmission.



Données issues du réseau des
Chambres départementales
d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

TERRES d'AVENIR